



N°50723#04

Avant de prendre connaissance de cette notice, veuillez répondre au questionnaire joint pour savoir si vous êtes soumis au régime d'autorisation d'exploiter.

NOTICE D'INFORMATION POUR LE REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Articles L. 331-1 à L. 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime
R331-1 à R. 331-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Cette notice présente les principaux points de la réglementation relative à la demande d'autorisation d'exploiter et les indications nécessaires au remplissage du formulaire de demande. Veuillez la lire avant de remplir le formulaire de demande

Le contrôle des structures est une réglementation qui soumet, dans des cas prévus par la loi, les mises en valeur des terres agricoles à une formalité administrative de déclaration ou autorisation. Elle s'applique à l'exploitation, quels que soient sa forme juridique, son mode d'exploitation, et quel que soit le titre de jouissance en vertu duquel les terres seront exploitées.

CHAMP D'APPLICATION :

Selon l'article L331-2 I, sont soumis à autorisation préalable d'exploiter une installation, un agrandissement d'exploitation, une réunion d'exploitations lorsque :

- La surface totale après reprise qu'il est envisagé de mettre en valeur excède **le seuil fixé** par le Schéma Directeur REGIONAL des Exploitations Agricoles (SDREA) ;
- **Quelle que soit la surface**,
 - l'opération a pour conséquence de supprimer une exploitation dont la superficie excède le seuil sus mentionné fixé par le SDREA ou de ramener la superficie d'une exploitation en deçà de ce seuil,
 - l'opération a pour conséquence de priver une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement, sauf s'il est reconstruit ou remplacé,
 - l'un des membres ayant qualité d'exploitant ne remplit pas les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle fixées par voie réglementaire,
 - l'exploitation du demandeur ne comporte pas de membre ayant la qualité d'exploitant,
 - lorsque l'exploitant est un exploitant pluriactif, remplissant les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle, dont les revenus extra-agricoles excèdent 3120 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, à l'exception des exploitants engagés dans un dispositif d'installation progressive, au sens de l'article L 330-2 ;

Pour l'appréciation de ce seuil de 3120 fois le SMIC, vous devez comparer votre revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant celle de la demande (=n - 1), déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ce revenu provenant d'activités agricoles, avec le montant horaire du SMIC brut en vigueur le 31 décembre de la même année (n-1) multiplié par 3120. Votre situation pourra être vérifiée dans le cadre de contrôle sur place.

- **Le cas échéant**, lorsque la distance par rapport au siège de l'exploitation du demandeur est supérieure à un maximum fixé par le SDREA ;
- **Le cas échéant**, lorsque la demande concerne une création ou une extension de capacité d'un atelier hors sol de production au-delà de seuils fixés par le SDREA.

Vous pouvez contacter la DRAAF ou DDT(M) ou vous référer à leur site internet pour :

- connaître le seuil de SAU applicable dans votre région, selon le SDREA ,
- savoir si le SDREA de votre région prévoit un seuil de distance,
- connaître les seuils concernant les productions hors sol,
- disposer du modèle d'annexe 4 à renseigner.

- **Selon l'article L331-2 II**, est soumise à **simple déclaration**

la mise en valeur d'un **bien de famille** reçu par donation, location, vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au 3ème degré inclus lorsque le déclarant satisfait à 4 conditions :

- capacité ou expérience professionnelle,
- les biens sont libres de location,
- les biens sont détenus par un parent ou allié depuis 9 ans au moins,
- les biens sont destinés à l'installation d'un nouvel agriculteur ou à la consolidation de l'exploitation du déclarant, dès lors que la surface totale de celle-ci, après consolidation, n'excède pas le seuil de surface fixé par le SDREA).

Les parts d'une société constituée entre les membres d'une même famille sont assimilées aux biens qu'elles représentent.

- **Selon l'article L331-2 III**, sont soumises à autorisation préalable d'exploiter, en application du I, la mise en valeur de biens agricoles par le candidat auquel la SAFER entend les rétrocéder.

QUI DOIT DEPOSER LA DEMANDE ?

- 1) Si les terres vont être exploitées à titre individuel, c'est la personne qui envisage de reprendre les biens.
- 2) Si les terres vont être exploitées par une personne morale, la demande sera présentée par la société.
- 3) S'il s'agit d'une participation indirecte à une autre exploitation, la demande devra être faite, en nom propre, par la personne morale ou physique qui envisage d'exercer une activité agricole sur plusieurs exploitations (dans la mesure où l'opération rentre dans l'un des cas énumérés au -I- de l'article L331-2).

CAS PARTICULIER : OPERATION REALISEE SUR DES BIENS ATTRIBUES PAR LA SAFER

S'il s'agit d'une opération SAFER (rétrocession d'un bien agricole en propriété ou en jouissance ou par la conclusion d'un bail ou d'une convention), vous n'avez pas à remplir ce formulaire (cf articles L 331-2- III et R 331-13). Il vous appartient de déposer un dossier de candidature directement auprès de la SAFER. C'est la SAFER qui procédera au recensement de toutes les demandes reçues à la suite de son appel de candidature et soumettra les dossiers au Commissaire du Gouvernement conformément à la procédure prévue aux articles L. 331-2 III et R. 331-13 et suivants.

QUELLE EST L'AUTORITE COMPETENTE ?

Aux termes de l'article R.331-3, les demandes d'autorisation d'exploiter sont instruites par le **préfet** de la **région où se trouvent les biens, objet de la demande**, avec l'appui du préfet du département du siège de l'exploitation et le cas échéant, des préfets des autres départements sur le territoire desquels sont situés les biens concernés.

OU ADRESSER SA DEMANDE ?

La DDT(M), où se trouve le fonds dont l'exploitation est envisagée, assure la réception des dossiers de demande d'autorisation. Dans le cas où les biens sont situés sur plusieurs départements, la demande est adressée à la DDT(M) du siège d'exploitation.

PROCEDURE

- Rappel : le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est accompagné d'un questionnaire préalable permettant de vérifier si l'opération envisagée relève du champ d'application du contrôle des structures et d'une notice d'aide au remplissage.
- La demande est adressée à la DDT(M) par envoi recommandé avec accusé de réception ou déposée contre récépissé. Le récépissé de dépôt indique la date de réception de la demande.
- La DDT(M) délivre au demandeur un accusé de réception mentionnant toutes les informations utiles relatives à la gestion de son dossier :
 - date de réception de la demande et la date à laquelle, à défaut d'une décision expresse, celle-ci sera réputée acceptée,
 - la désignation de l'adresse postale et, le cas échéant, électronique, ainsi que le numéro de téléphone du service chargé du dossier.
- Le délai au terme duquel est susceptible d'intervenir une décision implicite d'acceptation court à **compter de la date de réception de la demande**. Si le service chargé de l'instruction informe l'auteur de la demande qu'il n'a pas fourni **l'ensemble des informations ou pièces exigées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur**, le délai ne court qu'à **compter de la réception de ces informations ou pièces**.
- Le délai d'instruction au-delà duquel une autorisation d'exploiter implicite est accordée est, de manière générale de **4 mois**. Ce délai peut être prolongé à **6 mois**. Dans ce cas, la décision de prolongation est prise par le **préfet de région** Elle doit être motivée et notifiée au demandeur avant l'expiration du délai de 4 mois par lettre recommandée avec AR (ou par voie télématique quand la procédure sera en place). Dans le cas d'absence du destinataire de la lettre, c'est la date de première présentation attestée par la Poste qui est prise en compte.
- Le préfet de région prend une décision d'autorisation ou de refus d'exploiter en fonction de seuils, de critères et de priorités fixés par le schéma directeur régional des exploitations agricoles, après avis, le cas échéant, de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

AIDE AU REMPLISSAGE DU FORMULAIRE ET DE SES ANNEXES

Formulaire contrôle des structures

p. 1/4 ENCADRÉ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR : si vous avez déjà un numéro SIRET, indiquez-le. Si le demandeur ne dispose pas encore de numéro SIRET, par exemple pour les futurs installés, une copie d'une pièce d'identité sera fournie à l'appui de la demande.

p. 1/4 ENCADRÉ MEMBRE DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIETAIRE :

Si vous êtes exploitant individuel, remplissez la colonne correspondant à «membre 1».

Rubrique «Enfant(s)» : si plusieurs enfants d'un même exploitant ou associé ont le projet de devenir agriculteur, veuillez indiquer les renseignements relatifs à celui dont le projet est susceptible de se concrétiser le plus rapidement.

Rubrique «situation professionnelle» :

p. 2/4 Pour la capacité professionnelle, cochez oui si vous avez :

- soit l'un des diplômes admis pour l'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et dont la liste est fixée par arrêté ministériel du 29 octobre 2012. Veuillez vous renseigner auprès de la DDT(M).

- soit une expérience professionnelle de 5 ans acquise dans les 15 ans précédant la demande sur le tiers de la SAU moyenne régionale prise en référence pour la fixation du seuil de contrôle par le SDREA en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé exploitant, de salarié d'exploitation agricole ou de conjoint collaborateur.

p.2/4 Pour la situation professionnelle de l'exploitant individuel et/ou de chaque membre de la société : si la demande est portée par un exploitant individuel, les questions « êtes-vous gérant de la société qui dépose la demande » et « êtes-vous associé exploitant de la société qui dépose la demande » sont sans objet.

p.2/4 ENCADRE CIRCONSTANCES DE LA DEMANDE

Remplissez les données en fonction des éléments dont vous disposez.

p.3/4 MOTIVATION DE LA DEMANDE : cet encadré vous est réservé pour exposer brièvement votre projet et l'intérêt qui s'attache pour vous à la reprise de ces terres (exemple : installation, désenclavement etc.)

p. 3/4 ENCADRÉ ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

si la demande est souscrite à votre nom par un mandataire, par exemple par voie informatique, il doit indiquer son nom, prénom et qualité et certifier avoir pouvoir ; si la demande est souscrite directement par vous, c'est votre nom et votre signature qui doivent apparaître dans cet encadré .

p. 4/4 ENCADRE LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Veuillez lire attentivement cette liste de pièces. En tout état de cause, de l'envoi du dossier complet découle le point de départ du délai de 4 ou 6 mois d'instruction de votre demande.

Le cas échéant, vous pouvez joindre des documents complémentaires que vous estimez utiles.

Annexe 1 : DESCRIPTION DES BIENS OBJET DE LA DEMANDE

Si vous ajoutez des productions hors sol à votre exploitation, avant de remplir l'encart NATURE DES HORS SOLS, EFFECTIF RÉEL, reportez-vous à l'arrêté de préfet de région fixant le SDREA pour connaître les modes de comptabilisation retenus (mètres carrés, nombre de cages mères ou de ruches, nombre d'animaux ou couples produits par an, nombre d'animaux présents par an sur l'exploitation ou nombre

d'animaux vendus par an, morts ou vifs...). La valeur retenue sera traduite en surface, par équivalence.

Identification de l'exploitant antérieur : indiquer les coordonnées de l'exploitant qui mettait ou met en valeur les biens objet de la demande.

Annexe 2 : DESCRIPTION DES SURFACES OBJET DE LA DEMANDE

Veillez remplir autant de pages que nécessaire, compte tenu des superficies demandées.

Annexe 3 : DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION DÉTENUE PAR LE DEMANDEUR À TITRE INDIVIDUEL OU À LAQUELLE IL EST ASSOCIÉ (avant reprise)

Un exemplaire de l'annexe 3 est à compléter pour décrire l'exploitation du demandeur avant reprise. Remplir autant d'annexes 3 qu'il y a de structures agricoles dans lesquelles le demandeur est exploitant ou gérant pour les décrire.

La rubrique «ELEVAGE HORS SOL» doit être remplie quelle que soit la raison pour laquelle vous êtes soumis à autorisation d'exploiter. Cette rubrique permet d'apprécier la viabilité du projet. Veillez remplir une colonne par nature de production animale existant sur votre exploitation ou société.

Avant de remplir l'encart NATURE DES HORS SOLS, EFFECTIF RÉEL, reportez-vous à l'arrêté de préfet de région fixant le SDREA pour connaître les modes de comptabilisation retenus (mètres carrés, nombre de cages mères ou de ruches, nombre d'animaux ou couples produits par an, nombre d'animaux présents par an sur l'exploitation ou nombre d'animaux vendus par an, morts ou vifs...). La valeur retenue sera traduite en surface, par équivalence.

Annexe 4 : CRITERES D'APPRECIATION FIXES DANS LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)

Conformément à l'article L. 312-1 du code rural et de la pêche maritime, le SDREA fixe les critères d'appréciation qui serviront à l'instruction des demandes et à leur classement dans l'ordre des priorités. Les informations demandées dans ce cadre sont ainsi propres à chaque SDREA.

L'annexe 4 sera renseignée par le demandeur à partir du modèle fourni par la DRAAF ou la DDT(M).

QUESTIONNAIRE

Utilisation du formulaire de demande d'autorisation préalable d'exploiter

UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER EST NECESSAIRE DANS LES CAS SUIVANTS :

(articles L331-2 -I et III- du code rural et de la pêche maritime)

Au préalable, renseignez-vous auprès de la DDT (M) ou de la DAAF sur le seuil de contrôle pour les installations, agrandissements, réunions d'exploitations dans la région.

Le seuil unique est exprimé en SAU régionale moyenne toutes productions confondues. Il sert également de seuil pour les cas de démantèlement ou de suppression d'exploitation.

Il vous sera également précisé s'il existe des coefficients d'équivalence par région naturelle ou production, et si d'autres seuils (de distance ou pour la création d'ateliers hors sol) sont susceptibles de s'appliquer dans votre cas, compte tenu de la localisation des biens et de la nature de l'opération.

Veillez répondre au questionnaire

Régime des autorisations	OUI	NON
L'exploitation comporte-t-elle aucun membre ayant la qualité d'exploitant ?		
La capacité et l'expérience professionnelles agricoles vous font-elles défaut, (à vous ou à l'un des membres exploitants de la société si le demandeur est une personne morale) ? CAPACITE : diplômes ou certificats requis pour l'octroi des aides à l'installation visées aux articles D. 343-4 et D. 343-4-1 du code rural et de la pêche maritime EXPERIENCE : 5 ans minimum (au cours des 15 dernières années) en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé d'exploitation, de salarié d'exploitation agricole, de conjoint-collaborateur d'exploitation, sur une surface au moins égale au 1/3 de la SAU moyenne régionale choisie par le SDREA		
Avez-vous une autre profession et vos revenus personnels extra-agricoles sont supérieurs à 3120 fois le SMIC ? Les revenus extra-agricoles sont constitués du revenu fiscal de référence du demandeur au titre de l'année précédant celle de la demande, déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ce revenu provenant d'activités agricoles. Le montant horaire du SMIC est celui publié au Journal Officiel en vigueur au 31 décembre de cette même année		
Votre exploitation dépasse-t-elle après l'opération, en surface pondérée, le seuil de contrôle fixé par le SDREA ? Ne pas cocher si vous êtes dans le cas suivant (en Italiques): <i>La constitution d'une société à partir de votre exploitation individuelle, sans autre modification, n'est pas soumise à contrôle si vous en devenez l'unique associé exploitant. Il en est de même pour la constitution d'une société réunissant les exploitations individuelles de 2 époux mariés ou Pacsés, sans autre modification, s'ils en deviennent les uniques associés exploitants.</i>		

Régime des autorisations (suite)	OUI	NON
<p>Etes-vous déjà exploitant individuel ou associé dans une société et envisagez-vous de participer à une autre exploitation agricole ?</p> <p>selon l'article R 331-1 du code rural et de la pêche maritime, « une personne associée d'une société à objet agricole est regardée comme mettant en valeur les unités de production de cette société si elle participe aux travaux de façon effective et permanente, selon les usages de la région et en fonction de l'importance de ces unités de production ».</p>		
<p>L'opération envisagée supprime-t-elle une exploitation d'une superficie supérieure au seuil de contrôle fixé par le SDREA ?</p>		
<p>L'opération envisagée ramène-t-elle la superficie d'une exploitation en dessous du seuil de contrôle fixé par le SDREA ?</p>		
<p>L'opération envisagée prive-t-elle une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement (sauf s'il est reconstruit ou remplacé) ?</p>		
<p>Si le SDREA le prévoit : Les terres demandées sont-elles situées à une distance, par rapport à votre siège d'exploitation, supérieure au seuil fixé ?</p>		
<p>Envisagez-vous de créer ou agrandir un atelier hors-sol au-delà du seuil de contrôle fixé par le SDREA pour ces productions ?</p>		

Si vous avez répondu au moins une fois OUI, alors vous devez déposer une demande d'autorisation d'exploiter... à moins que vous ne releviez du régime déclaratif (voir page suivante).

OPERATION REALISEE DANS LE CADRE DE LA SAFER

S'il s'agit d'une opération SAFER (rétrocession d'un bien agricole en propriété ou en jouissance ou par la conclusion d'un bail ou d'une convention), bien que vous soyez soumis au contrôle des structures, vous n'avez pas à présenter de demande au préfet de Région (cf articles L 331-2- III et R 331-13 du code rural et de la pêche maritime).
La SAFER adressera au Commissaire du Gouvernement les éléments permettant d'apprécier votre situation, ainsi que celle des autres candidats, au regard du contrôle des structures.

<p align="center">CAS PARTICULIER : Régime de la déclaration</p> <p align="center">Déclaration d'exploiter un bien familial (article L. 331-2, II du code rural et de la pêche maritime)</p>	<p align="center">OUI</p>	<p align="center">NON</p>
<p>Le bien que vous envisagez de mettre en valeur est-il transmis par donation ou location ou vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au 3^{ème} degré inclus (lien de mariage exclu) ?</p>		
<p>Le bien que vous envisagez de mettre en valeur a-t-il été détenu par un parent ou allié jusqu'au 3^{ème} degré depuis 9 ans au moins ? par exemple 1) le parent l'a détenu 9 ans avant d'en faire donation au fils, 2) le père l'a détenu 6 ans puis, à son décès, la mère pendant une durée de 4 ans avant d'en faire bénéficier sa fille...</p>		
<p>Justifiez vous des conditions de capacité ou d'expérience professionnelles (énumérées au précédent tableau) ?</p>		
<p>Les biens sont-ils libres de location ?</p>		
<p>Les biens sont-ils destinés à l'installation d'un nouvel agriculteur ou à la consolidation de l'exploitation du déclarant et dans la limite après reprise du seuil de surface fixé par le SDREA ?</p>		

Si vous avez répondu OUI à toutes les questions, alors vous pouvez déposer une simple déclaration (sur papier libre ou modèle à votre disposition sur le site internet de la DRAAF ou la DDT/DDTM/DAAF).

Si vous avez répondu NON au moins une fois, vous relevez du régime de l'autorisation d'exploiter.

MEMBRE(S) DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIÉTAIRE (SUITE)

	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4
Un enfant est-il déjà exploitant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Est-il aide familial sur l'exploitation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Situation professionnelle de l'exploitant individuel (membre 1) et/ou de chaque membre associé (membres 1 à 4)				
Capacité professionnelle agricole	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En dehors de votre statut d'exploitant agricole avez-vous une activité rémunérée ? Si oui, laquelle ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous gérant de la société qui dépose la demande ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous associé exploitant de la société qui dépose la demande ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous associé d'une ou plusieurs autres sociétés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous exploitant à titre individuel par ailleurs ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CIRCONSTANCES DE LA DEMANDE

Veuillez préciser les circonstances de la présente demande en cochant l'une des cases suivantes :

- Il s'agit d'une demande spontanée.
- La demande fait suite à la publicité administrative relative au dossier n° _____, enregistré le ____/____/____
- Il s'agit d'une demande en concurrence avec le dossier déjà déposé :
 - par : _____
 - sur les surfaces libérées par : _____

NATURE DE L'OPÉRATION ET IDENTIFICATION DES ANNEXES À COMPLÉTER ET JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

Veuillez préciser la nature de l'opération, objet de la présente demande, en cochant la ou les cases correspondantes :

Opération de type I : Installation

- Installation à titre individuel ; Première installation dans une société sans apport de surface; Constitution d'une société

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1, 2.

Opération de type II : Agrandissement, réunion d'exploitations agricoles ou participation à une autre exploitation

- Il s'agit d'un agrandissement de votre exploitation individuelle ou de votre société.
- Vous réunissez deux exploitations dans une nouvelle société.
- Vous voulez participer à une autre exploitation que celle que vous exploitez individuellement ou en société.
- Mise à disposition au bénéfice d'une société.

Si vous avez coché l'une de ces quatre cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1, 2 et 3.

Opération de type III : Création, reprise ou extension d'atelier hors-sol

- Création d'un atelier hors-sol Reprise d'un atelier hors-sol Extension d'un atelier hors-sol

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1 et 3.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Le présent formulaire de demande d'autorisation d'exploiter et les annexes, dûment renseignés et signés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toutes pièces que vous jugeriez utiles à l'examen de votre dossier (exemple plan). Veuillez préciser lesquelles : _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la demande est faite pour une reprise concernant des biens n'appartenant pas au demandeur, joindre les justificatifs de la lettre/ des lettres de demande adressée(s) au(x) propriétaire(s) des terres (copie de(s) lettre(s) et accusé(s) de réception).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la demande concerne une société, joindre projet de statuts ou statut(s) si ces derniers ont été modifiés par rapport à un précédent envoi à l'administration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

DATE DE NOTIFICATION DE LA COMPLÉTUDE DU DOSSIER : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|



ANNEXE 2 - DESCRIPTION DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE POUR LES OPERATIONS DE TYPE I OU II :

INSTALLATION OU AGRANDISSEMENT OU REUNION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES OU PARTICIPATION A UNE AUTRE EXPLOITATION

CARACTERISTIQUES DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE

Superficie	Nature des cultures	Référence cadastrale	Commune	Distance (km) si le SDREA le prévoit	
				siège	Parcelle + proche
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
____ ha ____ a ____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					



**ANNEXE 4 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION FIXÉS PAR
LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA) BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : _____ ou N° PACAGE : _____
Nom, Prénom ou raison sociale : _____

COMPTABILISATION DES UNITÉS DE TRAVAIL ACTIF (UTA) DE MON EXPLOITATION

Ces renseignements permettent de déterminer la dimension économique de votre exploitation. En cas de participation en tant qu'exploitant au sein d'une ou plusieurs autre(s) exploitation(s), renseigner un tableau par exploitation.

En cas de présence sur l'exploitation, fournir les justificatifs demandés.

Désignation	Nombre présent sur l'exploitation avant reprise	Nombre présent sur l'exploitation après reprise, si reprise induit une modification des actifs	Pièces à fournir pour la complétude
Chef d'exploitation ou associé exploitant à titre principal			Justificatif MSA
Conjoint collaborateur à titre principal			Justificatif MSA
Aide familial (avec plafond de 1)			Justificatif MSA
1 ^{er} salarié agricole			Copie du ou de contrats de travail
2 ^{ème} salarié agricole			
Du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} salarié (uniquement pour viticulture, maraîchage, horticulture ou arboriculture)			
Chef d'exploitation ou associé exploitant à titre secondaire installation progressive			Justificatif MSA
Conjoint collaborateur à titre secondaire			
Chef d'exploitation à l'âge légal de la retraite			Justificatif MSA
Autres statuts			

Les coefficients applicables à chaque membre de votre exploitation sont listés à l'article 5 du SDREA Bourgogne-Franche-Comté applicable.

La prise en considération des emplois salariés est appréciée sur la base d'un temps plein ET, est conditionnée par une antériorité du contrat de

travail supérieure à un an à date de demande d'autorisation.
 Les salariés, qu'ils soient à temps partiel, en contrat à durée déterminée, en contrat d'apprentissage ou au sein de groupement d'employeur, sont comptabilisés au prorata du temps de travail mentionné sur le contrat de travail en cours, ou à défaut, au prorata du temps de travail comptabilisé sur la précédente année civile, hors heures supplémentaires.

Exemple : Mon exploitation comprend 2 chefs d'exploitations à titre principal, un conjoint collaborateur à titre secondaire et deux salariés à temps plein.

- Exploitation : 0,2

- 2 Chefs d'exploitation à titre principal : $0,8 \times 2 = 1,6$

- 1 conjoint collaborateur à titre secondaire : $0,1 \times 1 = 0,1$

- 2 salariés à temps plein : $(0,7 \times 1) + (0,5 \times 1) = 1,2$

Valeur d'actif de mon exploitation : 3,1

NATURE DE L'OPÉRATION EN LIEN AVEC MA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Ces renseignements permettent de déterminer la nature de l'opération envisagée en vue d'établir le rang de priorité de la candidature.

Merci de veiller à bien répondre « oui » ou « non » à chacune des questions (indiquer « je ne sais pas » le cas échéant).

En cas de réponse « oui », fournir les justificatifs demandés.

	Nature de l'opération	Pièces à fournir pour la complétude
Cas de force majeure (décès, incapacité physique du conjoint/parent)	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, date du décès ou de la reconnaissance de l'incapacité physique :/...../.....	Acte de décès, reconnaissance d'incapacité physique
Existence d'un preneur en place (parcelles non libre de location)	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
Projet d'installation	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
Agrandissement visant à une restructuration parcellaire	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, distance séparant le siège d'exploitation de la parcelle la plus éloignée demandée :	Justificatif à fournir (résiliation de bail conditionnelle) Plan de situation avec localisation du siège d'exploitation* et du parcellaire
Agrandissement	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, distance séparant le siège d'exploitation de la parcelle la plus éloignée demandée :	Plan de situation avec localisation du siège d'exploitation* et du parcellaire
Personne morale ne disposant pas d'associé exploitant majoritaire ou travail à façon intégral	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	

* le siège d'exploitation est, par convention, le bâtiment principal de l'exploitation ; le siège d'exploitation n'est pas le domicile fiscal du chef d'exploitation sauf si ce domicile se confond avec le bâtiment principal d'exploitation.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Ces critères permettent de départager des candidatures concurrentes, situées au même rang de priorité tel que défini à l'article 3 du SDREA Bourgogne-Franche-Comté. Merci de veiller à bien répondre à toutes les questions (indiquer « je ne sais pas » le cas échéant).

Fournir les justificatifs demandés. En leur absence, les points correspondants ne seront pas comptabilisés.

L'autorité administrative compétente se réserve le droit de réaliser les contrôles qu'elle estime nécessaires pour vérifier la réalité des éléments contenus dans le dossier et déclarés sur l'honneur par le candidat à la reprise de foncier.

Degré de participation, situation personnelle et niveau de formation	Pièces/informations à fournir
Projet d'installation	Projet d'installation, étude économique ou plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Décrire l'opération envisagée en page 3 du formulaire de demande.
Niveau de formation et/ou de qualification et/ou d'expérience professionnelle	Copie à fournir
Statut du demandeur – degré de participation à l'exploitation agricole – caractère familial de l'exploitation	Justificatif à fournir
Agrandissement ou réinstallation d'un agriculteur évincé ou exproprié, ou suite à perte d'un bail précaire souscrit par la SAFER	Justificatif à fournir

Dimension économique et viabilité	Pièces/informations à fournir
Projet d'installation sur la base de la pertinence du projet économique	Étude économique à fournir le cas échéant. Motiver la pertinence du projet en page 3 du formulaire de demande.
« Vivabilité » du projet : le projet améliore-t-il les conditions de travail et le bien-être des exploitants ?	À préciser en page 3 du formulaire de demande

Diversité des productions		Pièces/informations à fournir
Volume de lait prévu dans le contrat de lait par l'acheteur de lait	Volume de lait :litres	Contrat ou attestation de l'acheteur de lait
Foncier nécessaire pour l'installation d'une nouvelle exploitation (ou atelier) en production peu présente sur le territoire (y compris ateliers hors sol)	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Production à préciser :
Développement de circuits courts et/ou de proximité	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Préciser : Justificatif à fournir
Filière en SIQO (AB, AOC, AOP, IGP, label rouge) ou outil d'abattage/transformation collectif	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Préciser : Justificatif à fournir

Performance environnementale		Pièces/informations à fournir
Conduite en agriculture biologique (conversion et maintien)	Conversion : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Justificatif à fournir
	Maintien : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
	Projet de conversion des parcelles demandées : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
	Maintien en AB des parcelles demandées : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
Engagements environnementaux (MAEC, PSE, HVE3, Plantation de Haies, GIEE/30000/DEPHY, bail rural à clause environnementale, mise en œuvre de mesures dans les programmes d'actions de périmètre de captage)	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> partiel / <input type="checkbox"/> non	Engagements pris : Justificatif à fournir
	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Préciser : Justificatif à fournir

Structure parcellaire		Pièces/informations à fournir
Parcelles joignantes ou parcelles enclavées ou parcelles inexploitablees pour des raisons sanitaires	Section et numéro :	Surface : haa Justificatif à fournir
	Section et numéro :	Surface : haa
	Section et numéro :	Surface : haa
	Section et numéro :	Surface : haa

CLASSEMENT DES PARCELLES SELON L'ORDRE DE PRÉFÉRENCE

Ces renseignements permettent de déterminer le rang de priorité des parcelles objet de la demande si l'opération, objet de la demande, conduit à excéder après reprise un des seuils fixés par le tableau des priorités (article 3 du SDREA BFC), et donc à faire passer la demande à un rang de priorité plus défavorable. Le cas échéant, le candidat devra renseigner les parcelles par ordre de préférence.

En l'absence de renseignement de ce classement par le candidat, l'ensemble des parcelles objet de la demande sera traité avec le rang de priorité le plus défavorable.

Ordre de préférence	Commune	Référence cadastrale	Commentaire
1		Section, numéro :	
2		Section, numéro :	
3		Section, numéro :	
4		Section, numéro :	
5		Section, numéro :	
6		Section, numéro :	



ANNEXE 4.1 - ÉQUIVALENCES ET PONDÉRATIONS DES CULTURES, DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE ET DES ATELIERS HORS-SOL FIXÉES PAR LE SCHEMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA) BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les équivalences permettant de définir la surface agricole utile pondérée sont listées aux annexes 2 (seuils surfaciques) et 3 (calcul de la dimension économique) du SDREA Bourgogne-Franche-Comté applicable.

CULTURES SPÉCIALES ET PÉRENNES (HORS VITICULTURE)

Culture	Unité	Superficie exploitée avant reprise	Superficie exploitée après reprise
Surfaces herbagères*	ha		
SCOP (Surfaces en Céréales, Oléagineux et Protéagineux)	ha		
Pommes de terre (y compris les primeurs et les plants)	ha		
Betteraves sucrières (à l'exception des semences)	ha		
Tabac	ha		
Houblon	ha		
Plantes aromatiques, médicinales et condimentaires	ha		
Légumes frais, melons, fraises, culture de plein champ	ha		
Légumes frais, melons, fraises, culture maraîchère	ha		
Légumes frais, melons, fraises, sous serre ou sous autre abri (accessible)	ha		
Fleurs et plantes ornementales (non compris pépinières) de plein air ou sous abri bas (non accessible)	ha		
Fleurs et plantes ornementales (non compris pépinières) sous serre ou sous autre abri (accessible)	ha		
Baies	ha		
Fruits à coque	ha		
Pépinières	ha		
Autres cultures permanentes**	ha		
Cultures permanentes** sous serre	ha		

Arbres de Noël	ha	
Champignons	m ²	
Espèce fruitière	ha	

* Prairie permanente, prairie temporaire, luzerne, trèfle, etc.

** La production d' « autres cultures permanentes » est composée de : autres fruits à coque : amandier, châtaignier, noisetier ; olivier d'olive à huile ou de bouche ; jonc, mûrier, osier et arbre truffier.

ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE ET ATELIERS HORS-SOL

Élevage	Unité	Nombre détenu/produit avant reprise
Brebis Viande	Têtes	
Équidés (chevaux de monte)	Têtes	
Équidés (Juments reproductrices d'élevage)	Têtes	
Ovin Caprin Lait non transformé (Brebis ou chèvre en production)	Têtes	
Ovin Caprin Lait fromager (Brebis ou chèvre en production)	Têtes	
Élevage laitier		
Production de lait AOP	Litres	
Production de lait non AOP	Litres	
Élevage allaitant		
Vaches Allaitantes	Têtes	

Productions hors-sol	Unité	Nombre détenu avant reprise	Nombre projeté après reprise
Porcs	Porcs, ateliers naisseurs		
	Porcs, ateliers naisseurs-engraisseurs		
	Porcs, ateliers engraisseurs		
Veaux	Veaux, atelier engraissement-boucherie		
	Poules pondeuses, en batterie ou au sol, pour la production d'œufs à consommer ou d'œufs à couvrir en vue de la reproduction		

Lapines mères	Poulet de chair, type export, standard ou production traditionnelle et poulettes démarrées	Têtes
	Poulet label avec parcours et poulet fermier	Têtes
	Pintades, élevage industriel	Têtes
	Pintades, label en volière	Têtes
	Dindes, élevage industriel	Têtes
	Dindes fermières ou sous label avec parcours	Têtes
	Dindes de Noël	Têtes
	Production d'œufs à couver	m ² de poulailler
	Canards	Têtes
	Autres volailles (dont cailles et pigeons)	Têtes
	Oies	Têtes
		Têtes
	Gibier*	Faisans de tir
		Faisans/an
Perdrix de tir		Couples
		Perdrix grise/an
		Perdrix rouge/an
Lièvres		Couples
Canards colverts		Canes
		Canards/an
Sangliers élevages extensifs tir ou intensifs boucherie		laies
		Sangliers/an
Divers	Truites, salmoniculture en bassin	m ² de bassin
	Abelles	Ruches

Indiquer la capacité nominale d'accueil des bâtiments pour les ateliers volailles, porcins et veaux. Pour les autres types d'élevages, indiquer l'effectif présent (hors production laitière).

*Pour certaines productions animales hors-sol, en cas de double référence, il convient de renseigner une seule ligne.

**LETTRE D'INFORMATION DESTINEE AUX PROPRIETAIRES DES BIENS SOLLICITES
DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

Faire parvenir cette lettre en recommandé avec avis de réception (AR) à chaque propriétaire et joindre une copie de cette lettre ainsi que l'Accusé de Réception du recommandé à votre demande d'autorisation d'exploiter.

Demandeur : S'il s'agit d'une personne morale (GAEC, EARL...), indiquer son nom et en aucun cas les coordonnées de l'associé candidat à la reprise.

Nom :
 Adresse :
 Code postal :
 Commune :

**A l'attention du ou des propriétaires des
biens déclarés ci dessous**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que j'ai déposé auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, une demande d'autorisation d'exploiter les fonds suivants vous appartenant :

Commune	Référence cadastrales Section - numéro	Surface (ha a ca)

En cas de besoin, utiliser une seconde lettre.

Conformément au formulaire de demande d'autorisation d'exploiter cerfa n°11534*03, j'ai l'obligation de justifier que je vous ai informé de ma demande.

Votre signature apposée au verso de cette lettre, ne vous engage en aucun cas à louer ou vendre vos biens, au demandeur de l'autorisation d'exploiter.

Dans l'hypothèse où vous envisagez de changer la destination de vos terrains ou si vous ne souhaitez pas les louer au présent demandeur, la délivrance d'une autorisation d'exploiter à celui-ci ne remet pas en cause vos projets.

Toutefois, vous ne pourrez louer vos terrains qu'à une personne physique ou morale titulaire de l'autorisation d'exploiter si elle lui est nécessaire.

Vous avez la possibilité de produire des observations écrites auprès de l'administration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le demandeur,

Fait àle.....

Signature du demandeur
 (De tous les associés en cas de GAEC)

Tournez SVP ↺

Le(s) propriétaire(s) :

Chaque propriétaire en pleine propriété, propriétaire indivi, nu propriétaire, usufruitier reconnaît être informé de la demande d'autorisation d'exploiter présentée par le demandeur sus-dénommé et avoir pris connaissance des informations mentionnées dans la présente lettre.

Qualité du propriétaire :

propriétaire en pleine propriété

propriétaire indivi

Tous les co-indivisaires de l'indivision doivent être informés et avoir signé la lettre d'information.

Mandataire d'une indivision

Il est seul habilité à signer au nom de l'indivision s'il a effectivement reçu mandat de tous les co-indivisaires

Usufruitier / Nu propriétaire(s)

Les usufruitiers et nu propriétaires doivent être informés et avoir signé la lettre d'information.

Commune

S'agissant des parcelles communales, le propriétaire étant la commune, la signature du maire, représentant de la commune, est **obligatoire** (et ce même si la gestion est déléguée à une société pastorale).

Autre: à préciser

Coordonnées COMPLETES et LISIBLES, une copie de la décision devant être transmise à chaque intéressé.		
Nom de chaque propriétaire* : M. et/ou Mme NOM Prénom	Adresse complète OBLIGATOIRE : n° et rue Code postal Commune :	A compléter en faisant précéder votre signature de la mention « lu et approuvé »
		Fait à _____ le _____
		Fait à _____ le _____
		Fait à _____ le _____
		Fait à _____ le _____
		Fait à _____ le _____

* Dans le cas d'une société, indiquer les coordonnées de la société ainsi que celle du gérant.

Adresse de l'administration où est déposée ma demande :

**Direction Départementale des Territoires
du Doubs**
5 voie Gisèle Halimi
BP 91169
25003 BESANÇON CEDEX